



# Derrière la réforme du bac, le lycée à la carte



Ces dernières semaines, toute l'attention (agitation?) était focalisée sur les pistes de réforme du bac, dévoilées mercredi, au point parfois d'oublier de dire qu'il ne s'agit que de propositions: le ministre de l'Éducation, Jean Michel Blanquer, se laisse jusqu'à mi-février pour faire ses arbitrages. En réalité, ce qui se joue va bien au-delà de la réforme du bac (moins d'épreuves finales, un grand oral, et une dose de contrôle continu). Ce rapport propose une refonte totale du lycée. Le découpage en série S, L, ES et technologique vole en éclats. A la place, Pierre Mathiot, chargé par le ministre du dossier «nouveau bac», imagine un «lycée des possibles», autrement dit un lycée à la carte. Il découpe les enseignements en trois «unités», terme emprunté à l'université. On trouverait donc «une unité générale», tronc commun de disciplines mais avec des programmes et volumes horaires différents selon les cursus. Ensuite, une unité dite «d'accompagnement», dédié à l'orientation, à la préparation du grand oral, au «mentorat», au travail en petit groupe. Enfin, une unité dite «d'approfondisse-

ment et de complément», composée d'une majeure (deux disciplines) et de deux mineures. Les élèves composeraient leur menu à leur guise, avec la possibilité d'en changer en cours de route. Les mineures seraient modifiables d'un semestre à l'autre. Quant à la majeure, l'élève pourrait changer l'une des deux disciplines en fin de première. Mathiot se dit attaché au «droit à l'hésitation». «Pour répondre à ce défi organisationnel, le lycée doit bénéficier d'une large autonomie de fonctionnement», poursuit-il. Nous y voilà. Blanquer n'a jamais caché son appétence pour plus d'autonomie dans la gestion des établissements, avec le risque d'accroître les inégalités territoriales. Le rapport Mathiot est dans cette logique, parlant d'une «autonomie régulée». En pratique, les lycées seraient tenus (dans la mesure du possible) de proposer à leurs élèves entre 15 et 17 combinaisons de majeures «nationales» (filières générales et technologiques confondus). Mais libre ensuite aux établissements d'en inventer d'autres, à leur guise, pour améliorer leur «attractivité». **M.PI.**